



ANNEE 2019 FORMATION AIDE-SOIGNANTE

CANDIDATS TITULAIRES DU

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL :

« ACCOMPAGNEMENT, SOINS, SERVICES A LA PERSONNE »
« SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES »

Date de clôture des inscriptions :

le 28 JUIN 2019

(cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi)

Tout dossier incorrectement rempli ou incomplet à la date de clôture sera refusé

Le dépôt du dossier s'effectue uniquement par courrier au :
Secrétariat de l'Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers
11, Place de la Lentilla – CS 90008- 66025 PERPIGNAN CEDEX

envoi recommandé avec accusé de réception
le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi

Veuillez vous assurer que la poste appose la date d'envoi sur l'enveloppe, tout dossier dont l'enveloppe ne sera pas datée ne pourra pas être enregistré

NOM ET PRENOM

NOM (de jeune fille) :

.....

NOM D'EPOUSE :

.....

PRENOM : (indiquez également votre 2^{ème} prénom)

.....

DATE DE NAISSANCE :

.....

SOMMAIRE

1/	DATES DES EPREUVES DE SELECTION.....	page 3
2/	CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION	page 3
3/	NATURE DES EPREUVES DE SELECTION.....	page 4
4/	CONVOCATION A L'ENTRETIEN.....	page 4
5/	PUBLICATION ET COMMUNICATION DES RESULTATS	page 4
6/	CONFIRMATION AFFECTATION DANS L'INSTITUT	page 5
7/	INSCRIPTION DEFINITIVE	page 5
8/	CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION	page 6
9/	FICHE D'INSCRIPTION	page 7

1/ DATES DES EPREUVES DE SELECTION

DU 28 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE 2019

L'Institut de Formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant (IFAS) de Perpignan a une **capacité d'accueil de 60 places**.

Pour la rentrée de janvier 2020, le nombre de places, à ce jour, est de 48 :

- 2 places sont réservées aux reports de concours de l'année précédente,
- 1 place est retenue par un établissement public de santé conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008)
- **9 places sont réservées aux candidats titulaires des baccalauréats professionnels** "Accompagnement, soins, services à la personne" et "services aux personnes et aux territoires", conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.

Le coût pédagogique de la formation aide-soignante est de :

- 3 812.00 € pour 2019 : baccalauréats professionnels « Accompagnement, Soins, Services à la Personnes »
- 4 235 00 € pour 2019 : baccalauréats professionnels « Services aux Personnes et aux Territoires ».

Ce tarif est susceptible d'être ajusté pour 2020.

Publics éligibles à la gratuité de la formation :

- les jeunes en poursuite de scolarité
- les demandeurs d'emploi sous réserve d'être inscrit au pôle emploi avant la date d'entrée en formation.

Publics non éligibles à la gratuité de la formation :

- les fonctionnaires, les salariés effectuant plus de 78 h par mois, quelle que soit leur situation administrative et statutaire,
- les personnes percevant une allocation d'étude versée par un centre hospitalier ou un employeur ou un fonds de formation,
- les personnes concernées par une rupture d'un contrat à durée indéterminée ou d'un emploi public du secteur médico-social par démission ou rupture conventionnelle (à l'exclusion du secteur de l'aide à domicile), après la date limite de clôture d'inscription au concours,
- les personnes bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle des frais pédagogiques par un autre dispositif (handicap...),
- les personnes en congé parental.

Pour les candidats en promotion professionnelle du secteur public ou privé, le coût pédagogique devra être acquitté par l'employeur (avec ou sans intervention d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé : ANFH, FONGECIF, FORMAP, UNIFAF, OPCAREG, etc....).

Pour les personnes souhaitant bénéficier de bourses d'études par la région Occitanie, les informations concernant ces bourses seront communiquées uniquement après l'admission définitive à l'IFAS. Il est inutile de contacter le secrétariat avant les résultats.

2/ CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

ARRÊTÉS DU 22 OCTOBRE 2005 MODIFIE RELATIF A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, les candidats doivent être **âgés de dix-sept ans au moins** à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

3/ NATURE DES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection sont organisées par les Instituts de formation autorisés pour dispenser la formation aide-soignante, elles comprennent :

3.1 Sélection sur un dossier comprenant les pièces suivantes :

- curriculum vitae ;
- lettre de motivation ;
- dossier scolaire avec résultats et appréciations (bulletins scolaires des classes de seconde, première et terminale),
- appréciations des différents lieux de stage,
- titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation.

Les élèves en terminale peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat. Ils doivent envoyer par courrier au secrétariat de l'Institut la photocopie du diplôme ou du relevé de notes au plus tard le 26 juillet 2019.

3.2 Sélection sur un entretien :

Les candidats retenus sur dossier se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base de leur dossier.

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les instituts de formation. Le médecin va émettre un avis sur la demande d'aménagement. Cet avis ne préjuge pas de la décision de l'organisateur du concours, qui a seul compétence pour prendre une décision d'aménagement des conditions d'examen et qui doit tenir compte de la réglementation propre à chaque examen.

4/ CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés sur dossier recevront une convocation à l'entretien par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Si celle-ci ne leur est pas parvenue **trois jours** avant la date de l'épreuve, ils doivent téléphoner au :

☎ 04 68 28 67 47 (jours ouvrables)

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Il n'y aura pas d'accès à l'épreuve sans convocation.

5/ PUBLICATION ET COMMUNICATION DES RESULTATS

A l'issue de l'entretien, le jury établit une **liste principale** et une **liste complémentaire**.

- ↳ Les résultats sont affichés au siège de l'Institut de formation concerné.
- ↳ Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier en recommandé avec accusé de réception.
- ↳ Pour l'IFAS de Perpignan : les résultats seront aussi consultables sur le site internet : <http://ch-perpignan.fr>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

6/ CONFIRMATION AFFECTATION DANS L'INSTITUT

↳ Les candidats admis sur liste principale et complémentaire ont un délai de **10 jours** après l'affichage pour donner leur accord écrit d'affectation pour l'IFAS concerné.

Sans confirmation de l'affectation dans un délai de 10 jours, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission.

7/ INSCRIPTION DEFINITIVE

L'admission définitive dans un Institut de formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est subordonnée :

- ➔ à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession ;
- ➔ à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé :

- . D.T.P.
- . Hépatite B
- . Test tuberculinique.

Vaccinations recommandées pour les professionnels de santé :

- . Grippe
- . dTCoqP
- . Rougeole-Oreillons-Rubéole
- . Varicelle.

**Dès à présent, mettez à jour vos vaccinations.
Si ces dernières ne sont pas à jour, vous n'intégrerez pas la formation.**

8/ CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

A adresser au plus tard le 28 Juin 2019 minuit par courrier au :
Secrétariat de l'Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers
11, Place de la Lentilla – CS 90008
66025 PERPIGNAN CEDEX

Envoi recommandé avec accusé de réception
le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi

Ce dossier doit comporter :

- Les pièces constituant votre dossier personnel (CV; lettre de motivation, titres ou diplômes, attestations de travail, bulletins scolaires des classes de seconde, première et terminale, appréciations des différents lieux de stage).
- Un chèque de 75 € établi à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal du C.H. de PERPIGNAN.

En raison du traitement administratif de chaque dossier, aucun chèque ne sera restitué en cas de désistement ou d'absence aux épreuves de sélection.

- La page de garde (page 1) dûment complétée.
- La fiche d'inscription jointe au présent dossier dûment complétée (page 7).
- Une photocopie d'un document d'identité en cours de validité pour l'ensemble des épreuves : carte nationale d'identité ou passeport.

Pour les non citoyens de l'Union Européenne : carte de séjour en cours de validité pour l'ensemble des épreuves (les récépissés du rendez-vous à la préfecture de police ne seront pas pris en considération).

- 1 enveloppe autocollante affranchie à 1.05 euros
format standard portant vos NOM, PRENOM et ADRESSE
- 1 enveloppe autocollante affranchie à 5.33 euros
format A 5 portant vos NOM, PRENOM et ADRESSE
- 1 enveloppe affranchie à 6.52 euros
format A 4 portant vos NOM, PRENOM et ADRESSE
- 2 formulaires pour lettre recommandée avec « Accusé de Réception » complétés lisiblement comme suit : **(sans les signer)**
sur la partie destinataire : votre adresse
sur la partie expéditeur : I.M.F.S.I.
11, place de la Lentilla
CS 90008
66025 PERPIGNAN CEDEX

Tout dossier incorrectement rempli ou incomplet ne sera pas instruit.

FICHE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LE CONCOURS D'ADMISSION A L'INSTITUT DE FORMATION DE PERPIGNAN - FORMATION AIDE-SOIGNANTE

IDENTIFICATION

Mme Mlle M

NOM
(nom de jeune fille pour les femmes mariées suivi du nom d'épouse)

Prénom _____
(indiquez également votre 2ème prénom)

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____ Dpt : _____

Nationalité _____

Adresse * _____

Code postal _____

Commune _____

Téléphone fixe _____

Téléphone portable _____
(obligatoire)

Mail _____

Toutes les correspondances se rapportant au concours vous seront envoyées à l'adresse indiquée. Si vous vous absentez, faites suivre votre courrier.
Tout changement d'adresse ou de n° de téléphone après envoi du dossier devra être transmis par écrit au secrétariat de l'IMFSI.

Pour les résultats du concours, je suis favorable à l'affichage en ligne de mon nom
OUI NON

Je soussigné(e) avoir pris connaissance de la notice de renseignements relative au concours, en accepte les conditions et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____ Le _____ **Signature du candidat**

TITRE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

- Titulaire du baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins, Services à la personne »
- Titulaire du baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- Dans l'attente des résultats du baccalauréat (photocopie du diplôme ou du relevé de notes à envoyer avant le 26 juillet 2019)

Situation actuelle

sans emploi salarié
Autre situation précisez : _____

Candidat salarié

Nombre d'années d'activité professionnelle _____

Nom et adresse de l'employeur : _____
